

ANNEXE N°1 DE LA DELIBERATION N° 87 EN DATE DU 21 DECEMBRE 2010 RELATIVE AUX EXONERATIONS D'OCTROI DE MER EXTERNE ACCORDEES AUX ENTREPRISES
 Modifiée par la délibération n° 21 en date du 31 mai 2011

Secteurs d'activité éligibles	Codes de la Nomenclature d'Activités Françaises correspondant aux secteurs d'activité éligibles
Agriculture, industrie agroalimentaire dont l'activité concerne l'élaboration, la transformation des produits agricoles destinés à la consommation humaine et animale.	56.10 C ou compris entre 01.1 et 01.7 inclus ou entre 10.1 et 11.0 inclus
Pêche et transformation des produits de la mer.	10.2 et 03
Forêt, bois, filière bois, et activité de menuiserie et d'ébénisterie.	02 ou 16 ou 31 ou 43.32 A
Activité de production et de transformation de matériaux.	08.1 ou 09.9 ou 23.70 Z ou 41.20 ou 42.11 Z ou compris entre 23.3 et 23.9 inclus
Production aurifère et minéral	07.29
Bijouterie, joaillerie et orfèvrerie	compris entre 32.12 et 32.13 inclus
Industrie graphique et cinématographique	18 ou 58.1 ou 59.1
Métallurgie, plasturgie, chimie et autres industries de transformation	13.92Z ou 13.99Z ou 14.13Z ou 13.3 ou 22 ou 25.99 B ou 27.12Z ou 30.1 ou 43.32B ou 74.10Z ou compris entre 20.11 et 20.6 inclus, entre 24.1 et 25.2 inclus ou entre 25.5 et 25.7 inclus